

**CCAS**

**REF : PASA2014001**

**Signataire : Mme Cervelle**

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Christine RATZEL-TOGO

**OBJET : Approbation de la Convention 2014 avec l'association "Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois"**

**EXPOSE :**

En 2001, la Commune d'Aubervilliers a décidé de soutenir la création d'une Régie de quartier, pour le territoire Maladrerie - Emile Dubois.

Cette « Régie de quartier », labellisée par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ), s'engage selon les objectifs de la Charte nationale des Régies de quartier. Suivant la définition donnée par le CNLRQ : « *une Régie de quartier regroupe collectivités locales, logeurs sociaux et habitants du ou des quartiers qui composent son territoire. Ensemble, ils interviennent sur la gestion urbaine de cet espace géographique et social sur lequel se fonde son action.*

*Sa mission technique est d'entretenir, d'embellir et de veiller sur le quartier. Elle se traduit par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services.*

*Les activités de la Régie sont le support d'une démarche de médiation et de sensibilisation, qui poursuit auprès des habitants et des acteurs locaux une mission sociale : améliorer les relations humaines, inventer des modes de gestion urbaine partagée, et surtout construire, en suscitant l'implication et la responsabilisation des habitants, une citoyenneté active sur le territoire de la Régie. »*

Le Conseil municipal du 16 mai 2001 a fixé les bases du démarrage de la « Régie de quartier ». Il a désigné, par délibération du 29 mars 2008, deux élus délégués pour le représenter au conseil d'administration de l'association.

Depuis 2001, la Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois d'Aubervilliers met en œuvre un projet d'économie solidaire, au service de la restauration du lien social et de l'égalité de traitement dans les quartiers populaires, sur la base des compétences et de l'investissement des habitants bénévoles et salariés.

La structure comprend 35 salariés en CDI, CDD, CUI et CDDI, orientés pour moitié par Pôle Emploi.

Les activités de nettoyage des parties communes, de services à l'habitant, de nettoyage de la voirie et de second œuvre sont assurées par une trentaine de salariés en insertion.

Ces emplois, basés sur le lien social et la commande publique, en concertation avec les collectivités et les bailleurs sociaux, sont des activités d'intérêt collectif, qui permettent d'améliorer la qualité de l'habitat des personnes vivant sur le territoire économique et social du quartier et de la ville.

En 2013, l'entreprise d'insertion a développé un service de téléassistance afin de répondre à un besoin, de proposer aux salariés une activité attractive mais aussi de conserver des emplois.

Les actions culturelles (exposition sur l'immigration - Festival des musiques du Monde...), de santé publique (dépistage du cancer du sein – Octobre Rose...) et de loisirs (jardinage urbain, confection de mobilier de jardin à partir de matériaux récupérés- Les Labos d'Aubervilliers...) favorisent la participation des habitants et la prévention sanitaire.

Enfin, les différents services de proximité (accueil, écoute, orientation, écrivain public, médiations, accompagnement social et en insertion...) répondent à de nombreux besoins fondamentaux sur un territoire particulièrement sensible.

Par la signature de la présente convention, la Régie de quartier s'engage à poursuivre, consolider et développer les différentes actions mises en place dans le domaine du lien social et de la citoyenneté.

Le développement territorial, au sein du quartier Maladrerie - Emile Dubois et en lien avec les autres acteurs locaux et institutionnels de l'économie sociale et solidaire constitue la base du projet de la Régie de quartier.

Les actions mises en place s'adressent à tous les habitants du quartier Maladrerie - Emile Dubois, notamment les habitants les plus en difficulté (jeunes adultes, femmes isolées, résidents du foyer de travailleurs migrants...). Elles visent à favoriser le lien social entre les différentes composantes de la population.

Les activités de la Régie de quartier pourront notamment concerner :

- l'accueil, l'écoute et l'orientation vers les services publics locaux,
- la médiation et l'accompagnement social,
- l'accès aux droits fondamentaux,
- des permanences d'écrivain public,
- le développement de relations intergénérationnelles,
- l'organisation ou la participation à des fêtes et animations de quartier.

La Régie de quartier s'engage à être partenaire des politiques locales de développement social, en travaillant avec les acteurs du quartier et de la ville : boutique de quartier, comités et conseils de quartiers, autres services municipaux, associations, institutions.

Afin de faciliter l'interface avec les services municipaux et de la communauté d'agglomération, la Commune désigne un correspondant administratif : la chargée de mission développement social, intervenant au titre du soutien à l'économie sociale et solidaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider :

- d'autoriser le Maire à signer la convention 2014 entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois.
- d'attribuer une subvention de 100 000 € à l'association Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois au titre de l'année 2014.

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

CCAS

REF : PASA2014001

Signataire : Mme Cervelle

**OBJET : Approbation de la Convention 2014 avec l'association "Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association « Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois », passée pour l'année 2014, à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de cette convention, le conseil municipal attribue une subvention de 100 000 € à l'association « Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois » pour l'année 2014. Une avance pourra être consentie à la demande de la Régie dans le courant du premier semestre.

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM